

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 39 (1901)
Heft: 7

Artikel: Ceux de 1870-71
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198626>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Grenchen, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Ceux de 1870-71.

Se sentir l'âme d'un Napoléon et être contraint de vendre de la vaisselle ! Décidément, le sort est injuste, se disait Alexis B. derrière le comptoir de son patron, en alignant des terrines jaunes pâles. Ah ! si la commission de recrutement s'était montrée moins impitoyable, il serait maintenant officier-instructeur, le rêve de toute sa vie, et il ne rougirait pas de s'entendre appeler « capitaine » par ses amis. Mais on l'avait jugé trop myope et trop fluet, même pour l'incorporer dans les troupes sanitaires. Son livret militaire porte ainsi ces mots terribles : « Exempté définitivement. »

Encore maintenant, à trente ans, cette inscription lui fait verser des larmes de douleur et de rage. Impropre au service ! Mais il connaît des fusiliers aussi frères que lui et comme lui portant lunettes. Pourquoi les a-t-on admis, eux ? Il y a donc du favoritisme. Possible qu'ils fassent encore des soldats passables ; mais aucun, Alexis B. en met sa main au feu, aucun n'a la centième partie de sa passion du militaire. Elle lui est venue au temps heureux où il appartenait au corps des cadets lausannois et s'est accrue dès lors d'année en année.

Rien de ce qui touche à nos milices ne lui est étranger. Il sait par cœur tous les règlements d'exercice et de tir. Dans ses rares loisirs, il en contrôle gravement l'application, à la place d'armes de la Pontaise. Et dans ce maigre personnage aux vêtements trop amples, qu'une chiquenaude ferait tomber, les instructeurs ne se doutent pas que se cache un juge sévère à qui aucune faute n'échappe. « Fichus officiers », bougonne-t-il souvent en regagnant son magasin d'écuellés, « ils ne savent pas leur métier ! » Et il se voit à leur place, formant les recrues sans élever la voix, ayant tous ses hommes dans la main, les électrisant d'un regard, faisant d'eux tout ce qu'il veut.

Mais Alexis B. ne possède pas seulement les règlements militaires, il s'y connaît aussi en tactique et en stratégie. Il a lu Jomini, Lecomte et bien d'autres auteurs. Les ouvrages sur les campagnes de Napoléon lui sont aussi familiers que le *Messenger boileux* l'est à nos campagnards. Enfin, et c'est là son triomphe, il a dans sa bibliothèque tout ou à peu près tout ce qui a été publié sur la guerre franco-allemande, gros volumes d'historiens, journaux de l'époque, revues illustrées, collections de gravures. Toutes ses économies ont passé là. Et il a pioché cette littérature avec un tel acharnement, qu'il vous dit sans hésiter la date des moindres engagements et les noms de tous les chefs, allemands ou français.

Cette histoire des faits de 1870-71 s'est ravivée, ces jours-ci, dans sa mémoire à la lecture des fragments qu'en ont publiés les journaux et à la nouvelle des banquets organisés en commémoration de l'occupation des frontières.

Oh ! ces agapes de frères d'armes ! L'employé du marchand de poterie donnerait vingt ans de sa vie pour y être admis de droit. En ont-ils de la chance, ces hommes qui ont été

appelés sous les armes durant l'hiver terrible, qui ont vécu une partie des si mémorables événements ! La canonnade de Belfort, de Joux ou de Larumont a secoué leur tympan de ses rudes caresses ; ils ont bivouaqué dans la neige ; l'armée de Bourbaki a défilé tout entière entre leurs rangs. Ils peuvent dire : « J'ai vu ceci, j'étais là, cet épisode dont parle l'histoire m'a eu comme témoin. » Les heureux mortels !

Ils font l'admiration d'Alexis B., mais ils l'agacent un peu. Après tout, se dit-il, leur mérite n'est pas si grand que cela. Ils ont occupé la frontière, parce que c'était le tour de leur classe d'âge d'entrer au service. S'ils avaient eu deux ou trois ans de moins, ils demeureraient dans leurs foyers, les pieds au chaud.

Mais Alexis reconnaît que son raisonnement n'est pas très fort et il ne le poursuit pas. Tout en époussetant une pile de soucoupes, il est devenu songeur ; des rides profondes, signe d'une grave préoccupation, sillonnent son front ; il a l'air de Vinet méditant dans son fauteuil de marbre, sur Montbéliard.

On ne saura jamais le monde de pensées que peut contenir le crâne d'un homme qui époussette des soucoupes.

Soudain, le bruit de deux ou trois de ces dernières, qui ont failli rouler sur le plancher et qui se sont entrecroisées un peu trop vivement, tire Alexis B. de sa rêverie. Il remet sa vaisselle en ordre et se promène de long en large dans le magasin, l'œil étincelant. « Faut-il, mon projet, murmure-t-il en se frottant les mains. Que n'y ai-je pensé plus tôt ! » Il s'en ouvrit le soir même à quelques-uns de ses amis :

— Les occupants de la frontière, leur dit-il, qui rafraîchissent leurs souvenirs dans des banquets, les hommes qui furent sur pied dans les diverses villes durant l'internement, les acteurs et les spectateurs de la sombre tragédie de 1870-71 sont encore nombreux aujourd'hui. Mais dans vingt-cinq ans combien en restera-t-il ? Dans trente ans, on les comptera sur les doigts, et tôt après les journaux signaleront la mort des derniers survivants de cette époque mouvementée. Plus de diners de vétérans alors, plus de récits de témoins oculaires !

— Bon Dieu ! capitaine, c'est dans l'ordre des choses, interrompt un des amis d'Alexis B.

— Dans l'ordre des choses, dans l'ordre des choses, soit ; mais si je vous indique le moyen que j'ai trouvé pour l'améliorer, cet ordre de choses...

— Parle, capitaine, nous sommes suspendus à tes lèvres.

— Eh bien, je me suis souvenu cet après-midi que vous et moi nous sommes tous nés en 1870-71, entre la déclaration de guerre à la Prusse et la conclusion de la paix.

— Ça nous fait une belle jambe.

— Ça nous donne une importance que vous saisissez sans peine. Songez que lorsque auront disparu les adultes et les adolescents de 1870-71, nous serons les derniers représentants de l'année terrible, les seuls en droit de re-

prendre la succession des vétérans d'aujourd'hui et de continuer la tradition des banquets commémoratifs. Groupons-nous sans tarder ; convions, si vous le voulez, les citoyens de notre âge à une modeste soirée-choucroute, où nous jetterons les bases de notre belle association.

Gagnés par l'enthousiasme du capitaine, ses amis battirent des mains.

— Reste, poursuivit Alexis B., reste à donner un nom à notre société. Que diriez-vous de « Les nourrissons de l'année sanglante » ?

— J'aimerais mieux, dit un des amis, « Les rejetons de la guerre franco-allemande ».

— « Les Vaudois de 1870-71 », cela ne sonnerait pas mal, dit un autre.

— Appelons-nous simplement, proposa un troisième, « Ceux de 1870-71 », puisque dans un nombre d'années assez limité, nous serons les uniques représentants de ce temps-là.

« Ceux de 1870-71 » fut adopté à l'unanimité. On arrêta ensuite la date de la soirée-choucroute et l'on chargea une commission de trois membres d'étudier la question d'une fédération vaudoise de ceux de 1870-71, ainsi que celle d'un journal hebdomadaire, organe de la Fédération.

Proclamé président du comité, le capitaine se mit dès le lendemain à rédiger un projet de statuts. Il dansait de joie, si bien qu'il cassa un saladier, deux « toupines » et un vase intime.

V. F.

Histoire d'une cloche.

Dans les premiers jours de l'année 1652, une grande animation régnait au village de Pully. Depuis quelques mois déjà, la cloche du lieu donnait un son lamentable qui attestait de son état précaire et qui froissait dans leur orgueil de clocher (sans jeu de mots) le « vénérable pasteur François Dind », les « honnêtes Conseillers » et tous les paroissiens.

Aussi, dans une assemblée extraordinaire, le Conseil a décidé, avec l'assentiment de Monsieur le Châtelain, représentant l'autorité baillivale, et en présence du pasteur et de nombreux chefs de familles, de faire refondre la cloche. On confie au Gouverneur « honorable Germain Verray », chargé des finances communales pour cette année 1652, le soin de prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener l'affaire à bonne fin. Messieurs du Conseil ont de plus convenu que l'on s'entendra avec « Maître Jehan Richenet », fondeur à Vevey, pour faire l'ouvrage, que, sur la proposition du pasteur, la cloche portera l'inscription latine suivante : QVI ME AVDIT MVSVS ET CHRISTVM SPQVSTVR (Que celui qui m'entend se taise et suive aussitôt le Christ) ; puis, qu'au tour d'un écusson portant les majuscules PL (Pully), il y aura les noms du pasteur, du S^r Gabriel Melliquet, lieutenant, S^r Roud Cossat (ou Corsat), lieutenant, Germain Verray et Louis Tondou (mieux Tonduz), gouverneurs, et enfin, au revers, le nom de l'artisan et le millésime 1652.

Pour suivre aux ordres de ses commettants,